

**ANNEE 2020  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE CRUSCADES  
SEANCE N° 6**

**Date :** 10/07/2020

**Heure :** 17h00

**Lieu :** Mairie - Salle du Conseil

**Membres du conseil municipal :**

PRESENTS	ABSENTS
MORASSUTTI Jean-Claude	
REFALO Jean-Yves	
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	Donne pouvoir à MIQUEL Christophe
CIANNI Fabien	
DELVAL Daniel	Donne pouvoir à MIQUEL Christian
FABRIS Angel	
FERNANDEZ Franck	Donne pouvoir à CIANNI Fabien
MALFAZ David	
MALFAZ Véronique	
PEREZ Jacqueline	
PHAM-LE-THANH Daniel	
VACHER Fabien	Donne pouvoir à REFALO Jean-Yves
VERGNETTES Romain	
<b>Sur convocation en date du :</b> 02/07/2020	
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 15	
<b>Nombre de conseillers présents :</b> 11	
<b>Nombre de conseillers absents :</b> 04	

Madame MALFAZ Véronique a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI, ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

**1) ELECTIONS SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS**

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateur ;

**Vu** la circulaire NOR INT/A1717222C du 12 juin 2020 du ministre de l'intérieur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 relatif à l'élection des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs ;

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de : Monsieur FABRIS Angel et Madame PEREZ Jacqueline, VERGNETTES Romain et CIANNI Fabien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L284 du code électoral, le conseil municipal doit élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidatures enregistrées sont :

Délégués : REFALO Jean-Yves - MIQUEL Christian - MORASSUTTI Jean-Claude

Délégués suppléants : FERNANDEZ Franck – PHAM LE THANH Daniel – MALFAZ Véronique

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**ELECTION DES DELEGUES**

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

**Ont obtenu :**

REFALO Jean-Yves **15 voix** - MIQUEL Christian **15 voix**- MORASSUTTI Jean Claude **15 voix**

- Monsieur **REFALO Jean-Yves** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
- Monsieur **MIQUEL Christian** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
- Monsieur **MORASSUTTI Jean-Claude** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

**Ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat**

**ELECTION DES SUPPLEANTS**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

**Ont obtenu :**

FERNANDEZ Franck **15 voix** – PHAM LE THANH Daniel **15 voix** – MALFAZ Véronique **15 voix**

- Monsieur **FERNANDEZ Franck** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- Monsieur **PHAM LE THANH Daniel** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- Madame **MALFAZ Véronique** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

**Ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat**

**2) SERVICE PERISCOLAIRE : CREATION DE 4 EMPLOIS AIDES (PEC)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour permettre à la collectivité d'accompagner un salarié dans sa formation et son insertion professionnelle, et s'adresse à des bénéficiaires d'horizons différents : motivés, volontaires, prêts à se former et à s'investir dans le monde professionnel. Il propose de créer 4 contrats PEC – 20h hebdo- pour le bon fonctionnement du service périscolaire à compter du 17/08/2020 jusqu'au 16/08/2021, renouvelables 1 fois

Le Conseil Municipal

*Où l'exposé et après avoir délibéré*

Par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

**DECIDE** : la création de 4 contrats PEC – 20h hebdo, pour le bon fonctionnement du service périscolaire, à compter du 17/08/2020 jusqu'au 16/08/2021, renouvelables 1 fois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers avec le Département, Pole Emploi et de la Mission locale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 17H10  
**Le (la) secrétaire de séance : MALFAZ Véronique**

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance